

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 mars 2022	N° 2022-194

Convocation du 18 mars 2022

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) :

Monsieur Philippe POUTOU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16
M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30
M. Patrick BOBET à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 10h45
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 13h19
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38
M. Kévin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45
Mme Simone BONORON à partir de 18h11
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 mars 2022	Délibération
	Direction du Tourisme	N° 2022-194

**Gironde Tourisme - Subvention de Bordeaux Métropole - Année 2022 - Convention -
Décision - Autorisation**

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2015, la Métropole est l'autorité compétente en matière de politique touristique sur l'ensemble de l'agglomération.

Au 1er avril 2017, le département de la Gironde a transféré la compétence tourisme à Bordeaux Métropole, sur le périmètre métropolitain. Ce domaine de compétences transférées concerne d'une part les actions menées par le département directement en matière touristique et d'autre part les actions dont la mise en œuvre est confiée à l'agence de développement touristique « Gironde Tourisme », son opérateur.

Ce dispositif est détaillé dans une convention cadre triennale, actuellement en vigueur, validée en Conseil de Métropole en date du 14 février 2020 (délibération n° 2020/80).

Cette convention pluriannuelle 2020-2022 définit une enveloppe globale maximale de 540 000 euros correspondant à une subvention de :

- 180 000 euros pour 2020,
- 180 000 euros pour 2021,
- 180 000 euros pour 2022.

Pour l'année 2022, vous trouverez ci-joint, la convention annuelle et ses annexes relatives au programme d'actions et au budget prévisionnel.

Au vu de ces éléments, le montant de la subvention 2022, d'un montant de 180 000 euros peut être arrêté.

- **Bilan du programme d'action 2021** (voir détail en annexe à la convention)

Marketing Promotion Communication Presse : diffusion clic et collecte, kiosque digital, tournages de capsules vidéo avec des influenceurs, campagne TV avec spot vidéo « *Bordeaux Wine Trip, irrésistibles vacances* », campagne digitale massive sur la Belgique, éductours avec Tours opérateurs (TO) européens, partenariats radio, mise en avant de la mobilité douce...,

œnotourisme : campagne TV, campagne digitale Bordeaux Wine Trip, obtention du Prix d'argent national des Trophées de l'œnotourisme, édition de la brochure BtoB Vignoble, atelier œnotourisme et gastronomie à Paris, organisation de 5 Wine trips presse et influenceurs et tournage de 7 capsules vidéo dans le vignoble...,

Observation – Conseil - Etude : évaluation du schéma départemental, réflexion collaborative sur le document d'orientations touristiques 2022-2026, Flux vision orange, enquête pour mieux connaître les publics sur les chemins de Compostelle, veille stratégique ...

Itinérance : appui à la mise en marché de la filière écotourisme et marathon presse écotourisme, nouvelle stratégie digitale vélo, guide écotourisme, fluvial et rando, création de nouveaux parcours Terra Aventura, animation du réseau « Les Iconiques » ...

Qualité et labellisation : accompagnement vers la transition écologique dans le cadre du Fonds de relance, travail en coordination avec les filières régionales, appel à projets Slow tourisme (en lien avec les Offices de tourisme) ...

Bureau d'accueil des tournages : stimulation des synergies Tourisme et Cinéma, brochure Gironde Tournages, nouveau site web Gironde Tournages, projet Plateforme pédagogique Courts-Métrages & Territoires...

- **Programme d'action 2022** (voir détail en annexe à la Convention)

A l'aune de la crise sanitaire mondiale (COVID-19) dont les répercussions sur l'économie touristique nationale et locale ont été majeures, Gironde Tourisme a retravaillé et réadapté son plan marketing : en le recentrant sur les clientèles de proximité, les clientèles domestiques et les clientèles européennes immédiates (frontalières), en capacité de rejoindre la destination aisément, en particulier par la route ou les lignes ferroviaires à grande vitesse.

La stratégie 2022 de Gironde Tourisme reposera sur le programme suivant :

Actions de promotion :

En collaboration avec l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux métropole (OTCBM) et le Comité régional du tourisme de Nouvelle-Aquitaine (CRTNA), participation à des opérations de promotion, communication et presse sur le marché domestique et les marchés prioritaires européens. L'accent sera porté sur les campagnes digitales, les opérations Online de présentation de la destination (TO, agences de voyages, réceptifs), les éducteurs, les accueils presse, et les publi-rédactionnels.

En fonction des évolutions sanitaires, reconduction d'opérations d'envergure telles que :

- Bordeaux Fête le Vin Liverpool,
- Eat Brussels, Drink Bordeaux,
- Bordeaux Fête le Vin Québec.

Observation de l'activité touristique :

Soutien de la filière œnotourisme en association au plan de relance :

- stimulation des prestataires à la labellisation « Vignobles et Découvertes »,
- animation du réseau des labellisés Vignobles et Découvertes à travers un Programme semestriel de rendez-vous : ateliers, rencontres, expo, voyages d'études autour de la culture du vin et de l'œnotourisme,
- stimulation au portage de la marque "Bordeaux Wine Trip, irrésistible Vignoble",
- promotion de la marque média et de son écosystème (site Web Pulpe, Magazine Pulpe, réseaux sociaux, capsules vidéos, podcasts ...),
- relations presse et relations publiques,
- organisation partenariale d'éducteurs "Bordeaux Wine Trip" en lien avec l'OTCBM et le Conseil interprofessionnel du Vin de Bordeaux (CIVB),
- participation à des ateliers et rencontres nationales sur l'œnotourisme,
- participation à la manifestation nationale "Fascinant Week-End" et collaborations avec l'OTCBM et le CIVB dans le cadre de la Fête du Vin.

Classement – Hébergements – Labellisations :

Poursuite de l'accompagnement des prestataires :

- dans les démarches responsables (étiquette environnementale, écolabel européen, NF Environnement, Tourisme et Handicap ...),
- le partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) se poursuivra, ainsi que les collaborations avec le Directeur du tourisme de Bordeaux Métropole, et l'OTCBM,
- les classements et labellisations de meublés se poursuivront à l'instar des années précédentes,
- participation aux réflexions sur l'extension du périmètre "Bordeaux Destination pour Tous",
- accompagnement et conseil dans l'adaptation des sites Internet des Offices de tourisme (OT) dans une approche d'accessibilité universelle inclusive,
- actions en faveur d'un tourisme solidaire en direction des publics éloignés des pratiques touristiques, en lien avec les associations locales, les prestataires girondins et les travailleurs sociaux.

Bureau d'Accueil des tournages :

Participation du Bureau d'accueil des tournages (B.A.T) aux actions suivantes :

- le salon des lieux de tournage d'Ile de France,
- le festival international du court-métrage de Clermont Ferrand,
- la Berlinale,
- séries Mania Lille,
- le festival de Cannes.

En outre, le B.A.T contribue à :

- La plateforme pédagogique COMET,
- La sélection des dossiers au Fonds de soutien Cinéma.

Le B.A.T assure :

- l'administration/actualisation/enrichissement de bases de données,
- l'actualisation du site Web dédié qui permet aux sociétés de production et professionnels du secteur de connaître toutes les ressources du territoire,
- l'accompagnement des professionnels dans la recherche de lieux de tournage, dans la facilitation des mises en relations avec tous les intervenants du secteur,
- la sensibilisation des professionnels de l'audiovisuels à des démarches d'éco-production.

Gestion de la base de données Système d'Information Régional Touristique de la Nouvelle-AQUitaine (SIRTAQUI):

L'activité de gestion de la base de données touristiques de Nouvelle-Aquitaine SIRTAQUI se répartit entre plusieurs pôles de Gironde Tourisme qui assurent régulièrement les mises à jour.

C'est ainsi que 8 collaborateurs interviennent en relais, quotidiennement dans la gestion de la base de données SIRTAQUI.

Commercialisation – Place de marché :

Gironde Tourisme avec le concours de l'OTCBM déploie la Place de Marché qui associe désormais plusieurs OT girondins en 2021 (Arcachon, Libourne, Office de Tourisme de l'Entre-Deux-Mers (OTEM), Blaye Bourg Terres d'Estuaire (BBTE), etc.) et intégrera en 2022 de nouveaux Offices de tourisme (OT) (Médoc Atlantique, St Emilion, Sauternes Sud Gironde Landes de Gascogne, etc.) et draine des opérateurs privés de plus en plus nombreux, notamment avec une déclinaison d'offres de loisirs / activités SLOW.

2022 verra la reconduction pour un an du marché avec l'opérateur Regiondo.
Par ailleurs, la passerelle de connexion entre la Place de Marché et la base de données SIRTAQUI sera opérationnelle et permettra en une seule saisie de faire remonter les informations qualifiées de l'offre touristique commercialisable sur la plateforme marchande en ligne.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L 5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2020/80 du 14 février 2020, autorisant la signature d'une Convention cadre triennale entre Bordeaux Métropole et Gironde Tourisme pour les exercices 2020, 2021 et 2022,

VU la demande n°2022/193 formulée par Gironde Tourisme en date du 5 juillet 2021,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les missions menées par Gironde Tourisme participent à la politique touristique de notre Etablissement public,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention annuelle 2022 ci-annexée,

Article 2 : d'attribuer à Gironde Tourisme une subvention de 180 000 euros au titre de l'année 2022,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65 - article 65748 - fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur MORISSET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MARS 2022	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 31 MARS 2022	
	Madame Brigitte BLOCH